



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

Neuvième session

Varsovie, 11-22 novembre 2013

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

Fonds pour l'adaptation: rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

Note du Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation

Résumé

Le présent rapport a été établi comme suite à la décision 1/CMP.3 par laquelle le Conseil du Fonds pour l'adaptation a été prié de faire rapport sur ses activités à chaque session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), et porte sur la période allant du 30 novembre 2012 au 31 juillet 2013. Les activités menées du 1^{er} août 2013 à novembre 2013 feront l'objet d'un rapport verbal du Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation à la neuvième session de la CMP. Le présent rapport contient des informations sur les progrès accomplis par le Fonds pour l'adaptation, en particulier en ce qui concerne la réalisation des tâches dont celui-ci a été chargé par la CMP, ainsi que des recommandations de mesures que la CMP devrait prendre le cas échéant. Il contient notamment des informations sur un projet de décision pour approbation par la CMP conformément à la décision 1/CMP.4, des demandes de précisions sur l'application des dispositions du paragraphe 21 de la décision 1/CMP.8, et des informations sur les décisions et dispositions prises par le Conseil du Fonds pour l'adaptation, dont la CMP doit prendre note.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–6	4
A. Mandat.....	1–2	4
B. Objet de la note.....	3	4
C. Recommandations concernant les mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa neuvième session	4–6	4
II. Travaux accomplis durant la période considérée	7–48	5
A. Élection du Président et du Vice-Président du Conseil du Fonds pour l’adaptation.....	9	6
B. Changements dans la composition du Conseil du Fonds pour l’adaptation....	10–12	6
C. Calendrier des réunions du Conseil du Fonds pour l’adaptation en 2013.....	13	7
D. Plan de travail du Conseil du Fonds pour l’adaptation	14	7
E. Budget du Conseil du Fonds pour l’adaptation, secrétariat et administrateur	15	7
F. Accréditation des entités chargées de la mise en œuvre	16–18	8
G. Comités du Conseil du Fonds pour l’adaptation.....	19–21	8
H. Décisions de financement de projets et programmes d’adaptation.....	22–27	9
I. Liste d’attente de projets ou programmes.....	28–30	9
J. Suivi du portefeuille	31–32	10
K. Examen initial du Fonds pour l’adaptation.....	33	10
L. Amendement au Protocole de Kyoto adopté à la huitième session de la CMP: part des fonds provenant d’autres mécanismes créés en application du Protocole de Kyoto	34–35	10
M. Initiative internationale pour la transparence de l’aide.....	36–37	11
N. Politique environnementale et sociale du Fonds.....	38	11
O. Programme de développement de la capacité d’accès direct.....	39	12
P. Communication	40–43	12
Q. Ressources du Fonds spécial du Fonds pour l’adaptation	44–45	13
R. Dialogue avec les organisations de la société civile	46	13
S. Prorogation des règles régissant les services à fournir par la Banque mondiale en sa qualité d’administrateur provisoire du Fonds pour l’adaptation.....	47–48	13
III. Soutien au Conseil du Fonds pour l’adaptation dans l’exécution de son mandat ...	49–54	14
Annexes		
I. Amendment to the terms and conditions of services to be provided by the International Bank for Reconstruction and Development as trustee for the Adaptation Fund		16
II. Adaptation Fund Board Members and Alternate Members		17

III.	Actual fiscal year 2013 and approved fiscal year 2014 budget of the Adaptation Fund Board and the secretariat, and the trustee	19
IV.	List of accredited implementing entities	20
A.	National Implementing Entities (NIEs)	20
B.	Multilateral Implementing Entities (MIEs)	20
C.	Regional Implementing Entities (RIEs).....	20
V.	Project Funding Approvals by the Board since CMP 8	21

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa septième session, la Conférence des Parties est convenue de créer le Fonds pour l'adaptation (ci-après dénommé le Fonds)¹. À sa troisième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a décidé que l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du Fonds serait le Conseil du Fonds pour l'adaptation (ci-après dénommé le Conseil), appuyé par un secrétariat et un administrateur provisoire (ci-après dénommé l'administrateur)².

2. Dans sa décision 1/CMP.3, la CMP a demandé au Conseil de faire rapport sur ses activités à chaque session de la CMP. Elle a aussi invité le Fonds pour l'environnement mondial à fournir des services de secrétariat au Conseil, et la Banque mondiale à remplir les fonctions d'administrateur du Fonds, à titre provisoire pour l'un comme pour l'autre.

B. Objet de la note

3. Le présent rapport contient des informations sur les progrès accomplis par le Fonds, en particulier en ce qui concerne la réalisation des tâches dont celui-ci a été chargé par la CMP, ainsi que des recommandations de mesures que la CMP devrait prendre le cas échéant. Il porte sur la période allant du 30 novembre 2012 au 31 juillet 2013.

C. Recommandations concernant les mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa neuvième session

4. La CMP pourrait prendre note des informations contenues dans le présent rapport et envisager d'adopter un projet de décision sur la modification des règles régissant les services à fournir par la Banque mondiale en sa qualité d'administrateur du Fonds pour l'adaptation (voir annexe I).

5. Conformément à l'amendement au Protocole de Kyoto adopté dans le cadre de la décision 1/CMP.8 (amendement de Doha), la CMP a décidé «d'augmenter, pour la deuxième période d'engagement, les ressources du Fonds pour l'adaptation en prélevant une part, égale à 2 %, des fonds provenant des premiers transferts internationaux [d'unités de quantité attribuée (UQA)] et de la délivrance [d'unités de réduction des émissions (URE)] pour des projets au titre de l'article 6 juste après la conversion en URE des UQA ou [unités d'absorption (UAB)] précédemment détenues par les Parties»³. Le Conseil a fait observer qu'il est nécessaire que la CMP apporte des éclaircissements pour donner effet à cette disposition, de sorte que les ressources du Fonds puissent être augmentées grâce à ce nouveau prélèvement de 2 %. Le Conseil recommande à la CMP d'envisager d'apporter des précisions sur ce qui suit:

a) À quel moment se fera le prélèvement de 2 % sur les premiers transferts internationaux d'UQA et la délivrance d'URE pour des projets au titre de l'article 6, conformément aux dispositions du paragraphe 21 de la décision 1/CMP.8, et quelles seront les procédures et les responsabilités à cet égard?

¹ Décision 10/CP.7.

² Décision 1/CMP.3, par. 3.

³ Décision 1/CMP.8, par. 21.

b) Ce nouveau prélèvement i) sera-t-il inclus dans le montant des premiers transferts internationaux d'UQA, ou ii) viendra-t-il s'ajouter au montant de ces premiers transferts internationaux?

c) Les transferts d'UQA provenant des réserves d'unités excédentaires de la période précédente seront-ils soumis au nouveau prélèvement prévu dans l'amendement de Doha?

d) Où le compte sur lequel seront versés les 2 % prélevés sur la part des fonds, dont il est question au paragraphe 21 de la décision 1/CMP.8, sera-t-il hébergé?

e) Quelles sont les mesures à mettre en place pour garantir le suivi et l'application voulus du prélèvement de 2 % sur la part des fonds dont il est question au paragraphe 21 de la décision 1/CMP.8;

f) À quelle(s) entité(s) devrait-il être demandé de monétiser le prélèvement de 2 % sur la part des fonds dont il est question au paragraphe 21 de la décision 1/CMP.8, et à quel moment la CMP étudierait-elle les accords entre elle-même et la ou les entité(s) en question, sachant que les règles régissant les services à fournir par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) en sa qualité d'administrateur du Fonds pour l'adaptation devront être modifiées à cet effet?

6. Le Conseil invite la CMP à prendre note, conformément au paragraphe 10 de la décision 1/CMP.4, des principales évolutions, mesures et décisions intervenues pendant la période considérée et énumérées ci-après:

a) L'accréditation de 15 entités nationales chargées de la mise en œuvre, dont une durant la période considérée, qui ont accès directement aux ressources du Fonds;

b) Le cumul des recettes du Fonds spécial du Fonds pour l'adaptation s'est élevé à 324,4 millions de dollars des États-Unis, dont 188,3 millions provenant de la monétisation d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE) et 136,1 millions de contributions additionnelles;

c) Le montant cumulé des approbations de projets et de programmes s'est élevé à 184 millions de dollars É.-U.;

d) Le montant des fonds disponibles pour de nouvelles approbations de fonds s'établissait à 115,8 millions de dollars au 31 juillet 2013. Les ressources additionnelles potentielles, y compris les ressources provenant de la monétisation d'URCE jusqu'à fin 2020, sont estimées de 15 à 30 millions de dollars⁴.

e) Les fonds disponibles pour les projets et programmes mis en œuvre par les institutions multilatérales de mise en œuvre ont atteint le plafond de 50 % fixé par la décision B.12/9. D'où la création d'une liste de huit projets et programmes dont le Comité d'examen des programmes et projets a recommandé l'approbation, mais pour lesquels on ne disposait pas des fonds nécessaires;

f) L'objectif pour la mobilisation de fonds fixé à 100 millions de dollars jusqu'en 2013 n'a pas encore été atteint.

II. Travaux accomplis durant la période considérée

7. Le Conseil a tenu trois réunions pendant la période considérée, toutes s'étant tenues dans les locaux du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à Bonn (Allemagne). L'ordre du jour annoté (y compris la documentation

⁴ Estimation reposant sur les prix actuels des URCE et les niveaux estimatifs de délivrance d'URCE.

de fond sur les points de l'ordre du jour) et les rapports détaillés des réunions sont disponibles sur le site Web du Fonds⁵.

8. Les principaux travaux menés par le Conseil pendant la période considérée sont décrits dans les sections suivantes.

A. Élection du Président et du Vice-Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation

9. En application du paragraphe 13 de la décision 1/CMP.3, le Conseil, à sa dix-neuvième réunion, a élu par consensus M. Hans Olav Ibrekk (Norvège, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) Président et M. Mamadou Honadia (Burkina Faso, pays les moins avancés (PMA)) Vice-Président du Conseil.

B. Changements dans la composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation

10. Pendant la période considérée, plusieurs membres et membres suppléants du Conseil ont été remplacés. Les changements qui concernent les membres du Conseil sont les suivants: M. Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal, Groupe des États d'Afrique) a été remplacé par M. Yerima Peter Tarfa (Nigéria, Groupe des États d'Afrique); M. Luis Santos (Uruguay, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) a été remplacé par M. Raul Pinedo (Panama, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes); M. Ricardo Lozano Picon (Colombie, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) a été remplacé par M^{me} Celia Pigueron Wirz (Mexique, Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I)). Par la suite, M^{me} Pigueron Wirz (Mexique, Parties non visées à l'annexe I) a été remplacée par M^{me} Margarita Caso (Mexique, Parties non visées à l'annexe I). M. Abdulhadi Al-Marri (Qatar, Groupe des États d'Asie et du Pacifique) a été remplacé par M. Mohamed Shareef (Maldives) qui était membre suppléant du Groupe des petits États insulaires en développement. M. Hans Olav Ibrekk (Norvège, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) et M. Anton Hilber (Suisse, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) ont échangé leurs postes, M. Ibrekk devenant membre et M. Hilber devenant membre suppléant. M. Valeriu Cazac (République de Moldova, Groupe des États d'Europe orientale) et M^{me} Medea Inashvili (Géorgie, Groupe des États d'Europe orientale) ont également échangé leurs postes, M. Cazac devenant membre et M^{me} Inashvili devenant membre suppléante. M. Marc-Antoine Martin (France) et M^{me} Su-Lin Garbett-Shiels (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) qui étaient membre et membre suppléant des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) jusqu'à décembre 2012, ont échangé leurs postes, M^{me} Garbett-Shiels devenant membre et M. Martin devenant membre suppléant du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. De même, M^{me} Angela Churie-Kallhauge (Suède) et M. Markku Kanninen (Finlande), qui étaient respectivement membre et membre suppléant du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États jusqu'à décembre 2012, ont échangé leurs postes, M^{me} Angela Churie-Kallhauge devenant membre et M. Markku Kanninen devenant membre suppléant des Parties visées à l'annexe I.

11. Les changements qui concernent les membres suppléants du Conseil sont les suivants: M. Richard Mwendandu (Kenya, Groupe des États d'Afrique) a été remplacé par M. Petrus Muteyauli (Namibie, Groupe des États d'Afrique); M. Damdin Davgadorj (Mongolie, Groupe des États d'Asie et du Pacifique) a été remplacé par M. Alamgir Mohammed Monsurul

⁵ <http://www.adaptation-fund.org>.

Alam (Bangladesh, Groupe des États d'Asie et du Pacifique); M. Santiago Reyna (Argentine, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) a été remplacé par M^{me} Irina Helena Pineda Aguilar (Honduras, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes); M. Yutaka Matzusawa (Japon, Parties visées à l'annexe I) a été remplacé par M. Kotaro Kawamata (Japon, Parties visées à l'annexe I); M^{me} Sally Biney (Ghana, Parties non visées à l'annexe I) a été remplacée par M^{me} Patience Dampney (Ghana, Parties non visées à l'annexe I); et M. Mohamed Shareef (Maldives, petits États insulaires en développement) a été remplacé par M. Paul Elreen Philip (Grenade, petits États insulaires en développement).

12. La liste complète des membres et membres suppléants du Conseil est donnée à l'annexe II.

C. Calendrier des réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation en 2013

13. À sa dix-neuvième réunion, le Conseil a adopté un calendrier de réunions pour 2013 (voir le tableau 1). Le Comité d'examen des programmes et projets et le Comité de l'éthique et des finances ont tenu leurs réunions immédiatement avant chaque réunion du Conseil.

Tableau 1

Calendrier des réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation en 2013

<i>Dates</i>	<i>Lieu</i>
4 et 5 avril	Bonn (Allemagne)
3 et 4 juin	Bonn (Allemagne)
31 octobre et 1 ^{er} novembre	Bonn (Allemagne)

D. Plan de travail du Conseil du Fonds pour l'adaptation

14. À sa vingtième réunion, le Conseil a adopté le plan de travail du Conseil du Fonds pour l'adaptation correspondant à l'exercice financier allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

E. Budget du Conseil du Fonds pour l'adaptation, secrétariat et administrateur

15. À sa vingtième réunion, le Conseil a examiné et approuvé l'allocation des ressources à l'appui des travaux du Conseil, de son secrétariat et de l'administrateur jusqu'au 30 juin 2014. Par la suite, à sa vingt et unième réunion, le Conseil a approuvé une version révisée du budget pour le Conseil et du budget du secrétariat, tenant compte de la réduction de cinq points de pourcentage du temps de travail facturé au Fonds par la Directrice générale du Fonds pour l'environnement mondial correspondant à ses fonctions de chef du secrétariat (voir annexe III). Les prévisions de dépenses d'administration approuvées pour l'exercice financier 2014 pour le Conseil, le secrétariat et l'administrateur étaient estimées à 4 209 761 dollars au 30 juin 2013 (Conseil et secrétariat: 3,39 millions de dollars; administrateur: 0,87 million de dollars), en baisse de 5 % par rapport au montant approuvé pour l'exercice précédent.

F. Accréditation des entités chargées de la mise en œuvre

16. Le paragraphe 30 de la décision 1/CMP.3 dispose que «pour soumettre une proposition de projet, les Parties et les entités chargées de la mise en œuvre ... doivent remplir les critères adoptés par le Conseil du Fonds pour l'adaptation ..., afin de pouvoir accéder à un financement par le Fonds pour l'adaptation».

17. Le Comité d'accréditation s'est réuni trois fois pendant la période considérée. Le Conseil a élu M. Philip Weech (Bahamas, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) Président et M^{me} Angela Churie-Kallhauge (Suède, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) Vice-Présidente. Ces membres du Conseil constituent, avec quatre autres membres experts indépendants, le Comité d'accréditation. La charge de travail allant croissant, le Conseil avait décidé (décision B.18-19/15) de faire passer de trois à quatre le nombre de membres experts siégeant au Comité.

18. Conformément à la décision visée au paragraphe 16 ci-dessus, le Conseil a examiné les recommandations du Comité d'accréditation et a approuvé, pendant la période considérée, l'accréditation d'une nouvelle entité nationale chargée de la mise en œuvre, à savoir l'Agence internationale de coopération du Chili, et d'une nouvelle entité régionale chargée de la mise en œuvre, à savoir l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Le nombre total d'entités chargées de la mise en œuvre accréditées à la date de soumission du présent rapport était de 15 entités nationales, 2 entités régionales et 10 entités multilatérales. La liste des entités chargées de la mise en œuvre accréditées figure à l'annexe IV du rapport.

G. Comités du Conseil du Fonds pour l'adaptation

19. Le Comité de l'éthique et des finances et le Comité d'examen des programmes et projets, créés par le Conseil en 2009, se sont réunis trois fois pendant la période considérée, programmant leurs réunions deux jours avant les réunions ultérieures du Conseil. M^{me} Laura Dzelzyte (Lituanie, Groupe des États d'Europe orientale) a été élue Présidente du Comité d'examen des programmes et projets, et M. Jeffery Spooner (Jamaïque, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) en a été élu Vice-Président. M^{me} Medea Inashvili (Géorgie, Groupe des États d'Europe orientale) a été élue Présidente du Comité de l'éthique et des finances, et M^{me} Su-Lin Garbett-Shiels (Royaume-Uni, Parties visées à l'annexe I) en a été élue Vice-Présidente.

20. Le Comité de l'éthique et des finances a examiné les points ci-après et a formulé à l'intention du Conseil des recommandations à leur sujet: procédure d'investigation, campagne et stratégie de mobilisation de fonds, mise en œuvre du plafond de 50 % pour les institutions multilatérales chargées de la mise en œuvre, rapport annuel, rapports sur l'exécution des projets, accord juridique type entre le Conseil et les entités chargées de la mise en œuvre pour l'exécution des projets et des programmes financés par le Fonds pour l'adaptation, évaluation globale du Fonds, monétisation des URCE, budget du Conseil et du secrétariat, et administrateur.

21. À la fin de la période considérée, le Comité d'examen des programmes et projets avait examiné 8 idées de projets et 16 propositions complètes, concernant 22 propositions de projet distinctes. Il a également examiné, et adressé au Conseil, les résultats de ses délibérations sur les questions recensées pendant le processus d'examen des projets ou des programmes, par exemple la participation de la communauté scientifique aux contributions sur les questions techniques, les difficultés rencontrées par les entités nationales chargées de la mise en œuvre dans l'élaboration de propositions de projet ou de programme, et l'examen des questions se rapportant aux projets ou programmes régionaux.

H. Décisions de financement de projets et programmes d'adaptation

22. Au paragraphe 10 de la décision 1/CMP.4, il est demandé «au Conseil du Fonds pour l'adaptation de commencer à traiter les propositions de financement de projets, activités ou programmes, selon le cas, et de rendre compte des progrès accomplis à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto».

23. Conformément à la disposition évoquée au paragraphe 22 ci-dessus, le Conseil a approuvé trois propositions de financement, y compris une proposition d'accès direct, pour un montant total de 17,9 millions de dollars, pendant les réunions que le Conseil a tenues depuis la huitième session de la CMP (voir annexe V). Il convient de signaler que les projets ou programmes approuvés mis en œuvre par les entités multilatérales chargées de la mise en œuvre ayant atteint le plafond de 50 %, huit propositions recommandées pour approbation par le Comité d'examen des programmes et projets ont été placées sur liste d'attente de la façon décrite à la section suivante du présent rapport.

24. Les Parties dont les propositions ont bénéficié d'un accord de financement au cours de la période considérée sont l'Argentine (deux propositions) et Sri Lanka.

25. Outre les décisions de financement énumérées ci-dessus, lors des réunions qu'il a tenues depuis la huitième session de la CMP, le Conseil a approuvé quatre idées de projet pour un montant total de 29,7 millions de dollars. Les Parties dont les propositions ont été approuvées au cours de la période considérée sont les suivantes: Afrique du Sud (deux propositions), Niger et Rwanda.

26. Les secteurs représentés dans les propositions complètes et les idées approuvées sont les suivants: agriculture, sécurité alimentaire, développement rural et gestion des ressources en eau.

27. Comme l'ont suggéré et demandé les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur, toutes les propositions de projet ou programme ont été affichées sur le site Web du Fonds pour l'adaptation dès leur réception, et les acteurs intéressés ont la possibilité de formuler leurs observations en ligne.

I. Liste d'attente de projets ou programmes

28. Le Conseil a décidé de maintenir le plafond de 50 % sur le financement des projets ou programmes exécutés par les entités multilatérales chargées de la mise en œuvre et d'exclure les idées de projet ou programme du calcul du plafond de 50 %. Il a également décidé d'établir une liste de projets ou programmes complets en attente, dont le Comité d'examen des programmes et projets a recommandé l'approbation par le Conseil au-delà du plafond de 50 % des ressources disponibles dans le fonds spécial. Il a en outre décidé de définir le rang de priorité des projets ou programmes en attente en appliquant dans cet ordre les critères suivants:

- a) La date à laquelle ils ont été recommandés par le Comité d'examen des programmes et projets;
- b) La date à laquelle ils ont été présentés;
- c) Le coût «net» le plus faible.

29. Le Conseil a aussi décidé d'examiner les projets et programmes complets qui attendent d'être approuvés, sous réserve de la disponibilité de ressources et en respectant le plafond de 50 %.

30. À la dix-neuvième réunion du Conseil, les projets et programmes recommandés exécutés par les entités multilatérales chargées de la mise en œuvre ont atteint le plafond mentionné plus haut. Le Conseil a donc procédé à l'établissement d'une liste d'attente et, à la date de soumission du présent document, huit propositions recommandées représentant un montant total de financement demandé de 54,1 millions de dollars y figurent, en attente d'approbation par le Conseil à mesure que les ressources nécessaires sont dégagées. L'ordre de priorité des propositions placées sur liste d'attente est le suivant: Guatemala, Cuba, Seychelles, Myanmar, Ouzbékistan, Belize, Ghana et Mali.

J. Suivi du portefeuille

31. Au cours de la période considérée, le Conseil a examiné le deuxième rapport annuel sur les résultats du Fonds, portant sur l'exercice financier 2012 (du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012). Au moment de la publication du présent rapport, l'exécution de neuf projets avait débuté et quatre projets étaient en cours d'exécution depuis plus d'un an. Depuis la parution dudit rapport, ce sont au total 22 projets sur les 28 approuvés à ce jour dont l'exécution avait débuté. À la date de l'établissement du présent rapport, un montant total de 55 millions de dollars a été versé pour des projets.

32. Le plus grand montant de fonds de subvention approuvés jusqu'ici a concerné les États de l'Asie et du Pacifique, avec 11 projets représentant au total 68,3 millions de dollars de subventions (37 %), suivis des États d'Amérique latine et des Caraïbes, avec huit projets représentant au total 57 millions de dollars (31 %), et des États d'Afrique, avec huit projets représentant au total 53,7 millions de dollars (29 %). La répartition par secteurs est la suivante: la majeure partie des subventions a été consacrée à la gestion de l'eau, avec 33,8 millions de dollars approuvés pour six projets (18,4 %), puis à l'agriculture, avec 33,2 millions de dollars approuvés pour cinq projets (18 %).

K. Examen initial du Fonds pour l'adaptation

33. L'examen initial du Fonds pour l'adaptation s'est achevé à la huitième session de la CMP. La CMP a alors pris note «avec préoccupation des questions liées au caractère pérenne, suffisant et prévisible des ressources du Fonds pour l'adaptation compte tenu de l'incertitude actuelle quant aux prix des unités de réduction certifiée des émissions et au maintien du Fonds pour l'adaptation pendant et après la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto»⁶. La CMP a en outre demandé «au Conseil du Fonds pour l'adaptation de faire rapport à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa trente-huitième session sur l'état des ressources du Fonds, les tendances constatées dans l'apport de ressources et les causes qui pourraient expliquer ces tendances»⁷. Les éléments requis ont été établis par le Conseil, avec le concours de l'administrateur, puis soumis à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, pour examen.

L. Amendement au Protocole de Kyoto adopté à la huitième session de la CMP: part des fonds provenant d'autres mécanismes créés en application du Protocole de Kyoto

34. L'amendement au Protocole de Kyoto adopté dans le cadre de la décision 1/CMP.8, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 12 du Protocole de Kyoto, a

⁶ Décision 3/CMP.8, par. 4.

⁷ Décision 3/CMP.8, par. 5.

maintenu à 2 % la part des fonds provenant de la délivrance d'URCE pour les activités de projet, excepté lorsqu'il s'agit d'activités de projet exécutées dans les pays les moins avancés. En outre, dans l'amendement, il est également décidé «d'augmenter, pour la deuxième période d'engagement, les ressources du Fonds pour l'adaptation en prélevant une part, égale à 2 % des fonds provenant des premiers transferts internationaux d'UQA et de la délivrance d'URE pour des projets au titre de l'article 6 juste après la conversion en URE des UQA ou UAB précédemment détenues par les Parties».

35. Le Conseil, à sa vingtième réunion, a entendu un exposé fait par le secrétariat de la Convention. Il y était demandé que la CMP apporte des précisions quant au moment auquel se ferait le prélèvement eu égard aux conversions d'URE, et quant aux procédures et responsabilités s'y rapportant. En particulier, le Conseil devait: a) décider de l'hébergement du compte réservé aux nouvelles subventions, et de l'opportunité de demander au Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (MDP) de procéder aux aménagements permettant d'utiliser le registre du MDP, et b) désigner l'entité qui serait chargée de monétiser les UQA et les URE. Au cas où l'administrateur serait l'entité désignée, le Conseil devrait alors solliciter les services de l'administrateur à cette fin et négocier avec l'administrateur une version modifiée des règles régissant les services à fournir au Fonds pour l'adaptation.

M. Initiative internationale pour la transparence de l'aide

36. Le Fonds a été classé en tête des institutions de financement en faveur du climat dans l'Indice 2012 de la transparence dans l'aide, classement établi par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, et dix-septième sur les 72 institutions, tous secteurs confondus. À sa vingtième réunion, le Conseil a décidé de prendre les mesures nécessaires pour que le Fonds respecte la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et commence à publier des données en conformité avec l'Initiative. Le 17 avril 2013, le Président du Conseil a officiellement signé la norme de l'Initiative au nom du Conseil et, ainsi, le Fonds pour l'adaptation est devenu la première institution de financement en faveur du climat à adhérer à l'Initiative.

37. À sa vingt et unième réunion, le Conseil a décidé d'un calendrier de mise en œuvre pour la publication des données en conformité avec l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide d'ici à fin septembre 2013.

N. Politique environnementale et sociale du Fonds

38. À sa vingt et unième réunion, le Conseil a examiné une proposition de politique environnementale et sociale visant à renforcer et rationaliser l'application de garanties environnementales et sociales dans les politiques et procédures du Fonds. Le Conseil a considéré l'importance de cet objectif et accueilli avec satisfaction la proposition soumise par le secrétariat. Il a en outre décidé de lancer publiquement un appel à faire part d'observations sur la politique susmentionnée et a prié le secrétariat de présenter à la vingt-deuxième réunion du Conseil une version révisée de la proposition dans laquelle il aurait été tenu compte des contributions reçues, ainsi qu'une proposition sur les moyens de traduire la politique sur le plan opérationnel, notamment sur les modifications devant être apportées aux politiques et procédures pertinentes du Fonds⁸.

⁸ Décision B.21/23.

O. Programme de développement de la capacité d'accès direct

39. À sa vingt et unième réunion, le Conseil a débattu de la nécessité de renforcer la capacité des Parties à recenser les possibilités en matière d'entités nationales chargées de la mise en œuvre, de conception de projet ou programme, de mise en œuvre et de surveillance. Le Conseil a reconnu la nécessité d'un programme propre à soutenir la capacité à accéder directement au financement en faveur du climat pour les entités nationales et les entités régionales chargées de la mise en œuvre, et il a décidé de demander au secrétariat de soumettre un document présentant les possibilités d'un tel programme, pour examen à la vingt-deuxième réunion du Conseil. Les objectifs du programme seraient d'accroître le nombre d'entités nationales candidates demandant une accréditation et le nombre de propositions de qualité élevée soumises au Conseil dans un délai raisonnable après obtention de l'accréditation⁹.

P. Communication

40. Le Conseil a redoublé d'efforts pour diffuser les travaux du Fonds au cours de la période considérée. Le site Web du Fonds et les réseaux sociaux ont été améliorés et ont enregistré des nombres inégalés de consultations et d'adeptes. Un portail de cartographie interactive a été intégré au site Web et permet aux utilisateurs d'accéder sans obstacle aux données sur les projets ou programmes faisant partie du portefeuille du Fonds, sous une représentation graphique. Le portail offre aussi une fonction unique, le recours aux coordonnées géographiques qui permet aux utilisateurs de voir où vont les fonds destinés à répondre aux besoins en matière d'adaptation à l'échelon infranational.

41. Les membres du Conseil et le secrétariat ont participé à un certain nombre de manifestations destinées à donner à voir l'expérience acquise par le Fonds. En mai 2013, le Conseil et le Gouvernement suédois ont organisé à la Maison de la Suède, à Washington, un séminaire sur l'appui à l'adaptation aux changements climatiques. Le World Resources Institute et le Programme des Nations Unies pour le développement ont également fait des exposés au cours de ce séminaire dont l'ouverture a été prononcée par l'Ambassadeur de Suède aux États-Unis d'Amérique. Les autres manifestations auxquelles le Conseil ou son secrétariat a participé sont les suivantes: un atelier sur l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, organisé par l'initiative «Adaptation and Resilience to Climate Change Initiative» de l'agence United States Agency for International Development (USAID) à Washington; la septième Conférence sur l'adaptation au niveau communautaire, tenue à Dhaka (Bangladesh); l'atelier du Programme de recherche sur la vulnérabilité, l'impact et l'adaptation en matière de changements climatiques, tenu à Londres, sur les priorités de la recherche sur la vulnérabilité, l'impact et l'adaptation en matière de changements climatiques; le premier Forum du Comité permanent du financement relevant de la Convention sur les changements climatiques et la dixième édition anniversaire de Carbon Expo à Barcelone (Espagne); le quatrième Forum mondial du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) sur la résilience et l'adaptation des villes «Congrès 2013 des cités résilientes», tenu à Bonn (Allemagne); les trente-huitième sessions des organes subsidiaires de la Convention; et la quatrième réunion du Comité permanent du financement.

42. Le Conseil s'est efforcé de développer la visibilité du Fonds en donnant pour instruction au secrétariat de demander aux entités chargées de la mise en œuvre d'insérer le logo du Fonds et les informations utiles dans les supports de promotion du programme, et

⁹ Décision B.21/28.

de faire figurer cette demande dans l'accord juridique conclu avec les entités chargées de la mise en œuvre¹⁰.

43. Le secrétariat a engagé un spécialiste de la communication (consultant engagé pour une période de courte durée) en mai 2013.

Q. Ressources du Fonds spécial du Fonds pour l'adaptation

44. Au 30 juin 2013, l'administrateur avait vendu 16,5 millions d'URCE du Fonds, au prix moyen de 8,33 euros, ventes qui avaient rapporté 188,3 millions de dollars. Le produit de la monétisation des URCE s'est établi à 8,27 millions de dollars au cours de la période considérée. Au 30 juin 2013, 10,5 millions d'URCE étaient toujours disponibles à la vente, conformément aux directives sur le programme de monétisation des URCE adoptées par le Conseil du Fonds pour l'adaptation. L'administrateur a également facilité le versement de dons d'un montant total de 136,1 millions de dollars, conformément aux directives du Conseil relatives aux dons. Faisant suite aux décisions du Conseil du Fonds pour l'adaptation, l'administrateur a transféré au total, jusqu'au 30 juin 2013, un montant de 79,6 millions de dollars, dont 58,5 millions correspondant à des projets et programmes.

45. Les fonds disponibles pour de nouvelles approbations de financement s'élevaient à 115,8 millions de dollars au 30 juin 2013. Aux prix actuels des URCE et aux niveaux estimatifs de délivrance d'URCE, on s'attend à ce que le Fonds pour l'adaptation reçoive approximativement l'équivalent de 18 à 34 millions de dollars en recettes additionnelles cumulées d'ici à 2020. Si les contributions promises représentant l'équivalent de 14,9 millions de dollars sont aussi versées, le Fonds disposera alors de ressources s'élevant à un montant compris entre 149 à 165 millions de dollars, soit environ 22 millions de dollars par an pour les nouveaux engagements en matière de financement.

R. Dialogue avec les organisations de la société civile

46. À sa douzième session, le Conseil a instauré la tenue régulière de séances de dialogue avec les organisations de la société civile afin d'écouter les propositions qu'elles soumetaient soumettre, de recueillir leurs observations sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil et de procéder à des échanges de vues. Les séances font partie de l'ordre du jour du Conseil.

S. Prorogation des règles régissant les services à fournir par la Banque mondiale en sa qualité d'administrateur provisoire du Fonds pour l'adaptation

47. À sa huitième session, la CMP a décidé de proroger les règles régissant les services à fournir par la Banque mondiale en sa qualité d'administrateur du Fonds pour l'adaptation pour une durée supplémentaire de 14 mois, jusqu'à juin 2015 (décision 4/CMP.8). Dans cette décision, la CMP:

«3. *Décide* de proroger jusqu'en juin 2015 les mécanismes institutionnels provisoires applicables à l'administration du Fonds pour l'adaptation, tels que définis dans la décision 1/CMP.3 et figurant dans les règles régissant les services à fournir par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement en sa

¹⁰ Décision B.21/25.

qualité d'administrateur du Fonds pour l'adaptation, adoptées dans la décision 1/CMP.4 et modifiées par la décision 5/CMP.6;

4. *Prie* le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation d'examiner avec la Banque mondiale la question de la prorogation des règles régissant les services à fournir par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) en sa qualité d'administrateur du Fonds pour l'adaptation, conformément au paragraphe 3 ci-dessus, et de soumettre une recommandation à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, pour examen à sa neuvième session;».

48. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation recommande à la CMP d'adopter la décision jointe à l'annexe I. Cette modification sera effective à compter de l'adoption par la CMP, puis par le Conseil d'administration de la Banque mondiale.

III. Soutien au Conseil du Fonds pour l'adaptation dans l'exécution de son mandat

49. Au paragraphe 9 de sa décision 4/CMP.5, la CMP «encourage les Parties visées à l'annexe I de la Convention et les organisations internationales à alimenter le Fonds pour l'adaptation en versant des contributions qui s'ajoutent à la part des fonds provenant des activités de projet prises en compte au titre du mécanisme pour un développement propre». En outre, au paragraphe 5 de sa décision 6/CMP.7, la CMP continue d'encourager les Parties visées à l'annexe I de la Convention et les organisations internationales à alimenter le Fonds.

50. À sa quatorzième réunion, le Conseil a débattu de la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles et a décidé de demander au chef de secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation d'entreprendre des activités de mobilisation de fonds avec des donateurs, en consultation avec le Président. Le Conseil a également progressé dans ses délibérations sur une stratégie de mobilisation de fonds. Il a tenu deux séances de dialogue avec les donateurs en marge de la dix-huitième session de la Conférence des Parties/huitième session de la CMP à Doha, en décembre 2012, et en marge des trente-huitième sessions des organes subsidiaires du secrétariat de la Convention tenues à Bonn en juin 2013. Une autre séance est prévue en marge de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties/neuvième session de la CMP à Varsovie.

51. À sa dix-neuvième réunion, le Conseil a décidé de mettre en place une équipe spéciale de membres du Conseil appelée à travailler en concertation avec le secrétariat pour ce qui est des questions d'information, de stratégie et autres activités visant à atteindre d'ici à la fin 2013 l'objectif de 100 millions de dollars provisoirement fixé. Le Conseil a désigné M^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne, Parties visées à l'annexe I), M^{me} Angela Churie-Kallhauge (Suède, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), M^{me} Su-Lin Garbett-Shiels (Royaume-Uni, Parties visées à l'annexe I), M^{me} Laura Dzelzyte (Lituanie, Groupe des États d'Europe orientale), M. Jeffery Spooner (Jamaïque, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), M. Mamadou Honadia (Burkina Faso, PMA) et M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud, Groupe des États d'Afrique) comme membres de l'équipe spéciale, M. Fakir en étant le Coordonnateur.

52. Pendant la période considérée, le Fonds a reçu de la Suède des contributions s'élevant à 15 millions de dollars, et de la Région de Bruxelles-Capitale (Belgique) des contributions s'élevant à 1,5 million de dollars. Au cours de cette même période, le Gouvernement australien a informé le Conseil qu'il ne pourrait honorer l'engagement annoncé de verser 15 millions de dollars australiens. Les contributions reçues par rapport à l'objectif de 100 millions de dollars fixé par le Conseil pour la mobilisation de fonds

jusqu'à fin 2013 se sont élevées à 16,5 millions de dollars, autrement dit l'objectif n'a pas encore été atteint.

53. Le Conseil tient à exprimer sa reconnaissance au Gouvernement suédois et aux autorités de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'appui qu'ils ont apporté au Fonds tout au long de la période considérée. Il remercie également le secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation, l'administrateur et le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques pour leur appui.

54. Conformément au paragraphe 18 de la décision 1/CMP.3, l'équipe de fonctionnaires assurant les services de secrétariat comprend quatre fonctionnaires, à savoir le chef de secrétariat, deux spécialistes de l'adaptation et un fonctionnaire chargé des opérations (surveillance et accréditation); un assistant de programme, un administrateur auxiliaire et un consultant recruté pour un contrat de courte durée (communication).

Annexe I

[Anglais seulement]

Amendment to the terms and conditions of services to be provided by the International Bank for Reconstruction and Development as trustee for the Adaptation Fund

1. Paragraph 34 of the appendix to annex III to decision 1/CMP.4 shall be revised as follows:

“The Trustee’s role as trustee servicing the Adaptation Fund under the Terms and Conditions shall be automatically terminated on 30 May 2015, unless the CMP and the Trustee affirmatively agree in writing to extend beyond this date the term of the Trustee’s services under the Terms and Conditions.”

Annexe II

[Anglais seulement]

Adaptation Fund Board Members and Alternate Members

<i>Term of Office¹</i>	<i>Position</i>	<i>Name</i>	<i>Country</i>	<i>Constituency Represented</i>
March 2013	Member	Mr. Yerima Peter Tarfa	Nigeria	African States
	Alternate Member	Mr. Petrus Muteyauli	Namibia	African States
to March 2015	Member	Mr. Ezzat Lewis Hannalla Agaiby	Egypt	African States
	Alternate Member	Mr. Zaheer Fakir	South Africa	African States
(CMP 8 to CMP 10) ²	Member	Mr. Mohamed Shareef	Maldives	Asia-Pacific States
	Alternate Member	Mr. Alamgir Mohammed Monsurul Alam	Bangladesh	Asia-Pacific States
	Member	Mr. W. L. Sumathipala	Sri Lanka	Asia-Pacific States
	Alternate Member	Mr. Ilhomjon Rajabov	Tajikistan	Asia-Pacific States
	Member	Mr. Valeriu Cazac	Moldova	Eastern European States
	Alternate Member	Ms. Medea Inashvili	Georgia	Eastern European States
	Member	Ms. Laura Dzelzyte	Lithuania	Eastern European States
	Alternate Member	Mr. Aram Ter-Zakaryan	Armenia	Eastern European States
	Member	Mr. Philip S. Weech	Bahamas	Latin America and Caribbean States
	Alternate member	Mr. Jeffery Spooner	Jamaica	Latin America and Caribbean States
	Member	Mr. Raúl Pinedo	Panama	Latin America and Caribbean States

¹ Members and alternate members shall serve for a term of two years and shall be eligible to serve a maximum of two consecutive terms (see decision 1/CMP.3). At the seventh session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol, half of the members of the Adaptation Fund Board, and their alternate members from the same group, shall continue to serve in office for one additional and final year. The terms as members do not count towards the terms as alternate members, and terms as alternate members do not count towards the terms as members (see decision 1/CMP.4).

² The term of office of a member, or an alternate, shall start at the first meeting of the Board in the calendar year following his or her election and shall end immediately before the first meeting of the Board in the calendar year in which the term ends (see decision 4/CMP.5).

<i>Term of Office¹</i>	<i>Position</i>	<i>Name</i>	<i>Country</i>	<i>Constituency Represented</i>
	Alternate member	Ms. Irina Helena Pineda Aguilar	Honduras	Latin America and Caribbean States
	Member	Mr. Hans Olav Ibrekk	Norway	Western European and other States
	Alternate member	Mr. Anton Hilber	Switzerland	Western European and other States
	Member	Ms. Su-Lin Garbett-Shiels	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	Western European and other States
	Alternate member	Mr. Marc-Antoine Martin	France	Western European and other States
	Member	Mr. Peceli Vocea	Fiji	Small island developing States
	Alternate member	Mr. Paul Elreen Phillip	Grenada	Small island developing States
	Member	Mr. Mamadou Honadia	Burkina Faso	Least developed countries
	Alternate member	Mr. Adao Soares Barbosa	Timor Leste	Least developed countries
	Member	Ms. Ana Fornells de Frutos	Spain	Annex I Parties
	Alternate member	Mr. Kotaro Kawamata	Japan	Annex I Parties
	Member	Ms. Angela Churie-Kallhauge	Sweden	Annex I Parties
	Alternate member	Mr. Markku Kanninen	Finland	Annex I Parties
	Member	Ms. Celia Pigueron Wirz	Mexico	Non-Annex I Parties
	Alternate member	Ms. Patience Damphey	Ghana	Non-Annex I Parties
	Member	Mr. Bruno Sekoli	Lesotho	Non-Annex I Parties
	Alternate member	Mr. Boubacar Dembele Sidiki	Mali	Non-Annex I Parties

Annexe III

[Anglais seulement]

**Actual fiscal year 2013 and approved fiscal year 2014 budget of the
Adaptation Fund Board and the secretariat, and the trustee**

<i>All amounts in USD</i>		<i>Approved FY13</i>	<i>Actual Estimated FY13</i>	<i>Approved FY14</i>
Board And Secretariat				
01	Personnel	1,769,747	1,473,247	1,511,491
02	Travel	737,400	573,400	933,400
03	General operations	351,323	255,000	263,870
04	Meetings	500,000	350,000	630,000
Sub-total Board and secretariat		3,358,470	2,651,647	3,338,761
Trustee				
01	Certified emission reduction monetization	520,000	431,000	455,000
02	Financial and Program Management	173,000	186,000	210,000
03	Investment Management	70,000	89,000	70,000
04	Accounting and Reporting	56,000	56,000	56,000
05	Legal Services	15,000	15,000	20,000
06	External Audit	60,000	42,000	60,000
Sub-total trustee services		894,000	819,000	871,000
07	Special Initiative: FIF IT Systems	150,000	150,000	
Sub-total trustee		1,044,000	969,000	871,000
Grand total all components		4,402,470	3,620,647	4,209,761

Annexe IV

[Anglais seulement]

List of accredited implementing entities

A. National Implementing Entities (NIEs)

1. Agencia de Cooperacion Internacional de Chile (Chile)
2. Agencia Nacional de Investigacion e Innovacion (Uruguay)
3. Agency for Agricultural Development (Morocco)
4. Centre de Suivi Ecologique (Senegal)
5. Fundecooperacion Para el Desarrollo Sostenible (Costa Rica)
6. Mexican Institute of Water Technology (Mexico)
7. Ministry of Natural Resources (Rwanda)
8. Ministry of Planning and International Cooperation (Jordan)
9. National Bank for Agriculture and Rural Development (India)
10. National Environment Fund (Benin)
11. National Environment Management Authority (Kenya)
12. Planning Institute of Jamaica (Jamaica)
13. Protected Areas Conservation Trust (Belize)
14. South African National Biodiversity Institute (South Africa)
15. Unidad para Cambio Rural (Argentina)

B. Multilateral Implementing Entities (MIEs)

1. African Development Bank (AfDB)
2. Asian Development Bank (ADB)
3. Inter-American Development Bank (IDB)
4. International Fund for Agricultural Development (IFAD)
5. United Nations Development Programme (UNDP)
6. United Nations, Education, Scientific, and Cultural Organization (UNESCO)
7. United Nations Environment Programme (UNEP)
8. United Nations World Food Programme (WFP)
9. World Bank (International Bank for Reconstruction and Development)
10. World Meteorological Organization (WMO)

C. Regional Implementing Entities (RIEs)

1. Observatoire du Sahara et du Sahel / Sahara and Sahel Observatory (North, West and East Africa)
2. West African Development Bank (West Africa)

Annexe V

[Anglais seulement]

Project Funding Approvals by the Board since CMP 8

19th Adaptation Fund Board meeting funding decisions (13 December 2012)

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	Fee	NIE	RIE	MIE	IE fee %	Total Amount	Decision
1. Projects and Programmes:											
	Argentina	WB	AFB/PPRC.10/9	3,960,200.00	336,617.00			4,296,817.00	8.5%	4,296,817.00	Approved
	Sri Lanka	WFP	AFB/PPRC.10/16	7,363,804.00	625,923.00			7,989,727.00	8.5%	7,989,727.00	Approved
	Cuba	UNDP	AFB/PPRC.10/10	5,592,000.00	475,320.00			6,067,320.00	8.5%	6,067,320.00	Placed in pipeline
	Guatemala	UNDP	AFB/PPRC.10/12	5,000,000.00	425,000.00			5,425,000.00	8.5%	5,425,000.00	Placed in pipeline
	Myanmar	UNDP	AFB/PPRC.10/14	7,289,425.00	619,601.00			7,909,026.00	8.5%	7,909,026.00	Placed in pipeline
	Seychelles	UNDP	AFB/PPRC.10/15	5,950,000.00	505,750.00			6,455,750.00	8.5%	6,455,750.00	Placed in pipeline
	Ghana	UNDP	AFB/PPRC.10/11	7,644,214.00	649,758.19			8,293,972.19	8.5%		Not approved
	Mauritania	WMO	AFB/PPRC.10/13	1,990,764.00	169,216.00			2,159,980.00	8.5%		Not approved
	Uzbekistan	UNDP	AFB/PPRC.10/17	5,950,000.00	505,750.00			6,455,750.00	8.5%		Not approved
	Sub-total			50,740,407.00	4,312,935.19	0.00	0.00	55,053,342.19	8.5%	12,286,544.00	
2. Project Formulation Grant:											
	Jordan	MOPIC	AFB/PPRC.10/6/Add.	30,000.00		30,000.00					Not approved
	Sub-total			30,000.00		30,000.00				0.00	
3. Concepts:											
	Niger	BOAD	AFB/PPRC.10/7	9,135,000.00	776,000.00		9,911,000.00		8.5%	9,911,000.00	Endorsed
	Jordan	MOPIC	AFB/PPRC.10/6	9,105,000.00	500,775.00	9,605,775.00			5.5%		Not endorsed
	Togo	BOAD	AFB/PPRC.10/8	9,100,000.00	773,000.00		9,873,000.00		8.5%		Not endorsed
	Sub-total			27,340,000.00	2,049,775.00	9,605,775.00	19,784,000.00	0.00	7.5%	9,911,000.00	
4. Total (4 = 1 + 2 + 3)				78,110,407.00	6,362,710.19	9,635,775.00	19,784,000.00	55,053,342.19	8.1%	22,197,544.00	

20th Adaptation Fund Board meeting funding decisions (4 April 2013)

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	Fee	NIE	RIE	MIE	IE fee %	Total Amount	Decision
1. Projects and Programmes:											
	Argentina	UCAR	AFB/PPRC.11/5	5,360,000	280,000	5,640,000			5.2%	5,640,000	Approved
	Belize	WB	AFB/PPRC.11.6	5,530,000	470,000			6,000,000	8.5%	6,000,000	Placed in the pipeline
	Ghana	UNDP	AFB/PPRC.11/7	7,644,214	649,758			8,293,972	8.5%	8,293,972	Placed in the pipeline
	Uzbekistan	UNDP	AFB/PPRC.11/8	4,990,878	424,225			5,415,103	8.5%	5,415,103	Placed in the pipeline
	Sub-total			23,525,092	1,823,983	5,640,000	0	19,709,075	7.8%	5,640,000	
2. Project Formulation Grant:											
	Rwanda	MINIRENA	AFB/PPRC.11/4/Add.1	30,000		30,000				30,000	Approved
	Sub-total			30,000		30,000				30,000	
3. Concepts:											
	Rwanda	MINIRENA	AFB/PPRC.11/4	9,229,801	675,067	9,904,868			7.3%	0	Endorsed
	Sub-total			9,229,801	675,067	9,904,868	0	0	7.3%	0	
4. Administrative Budget:										4,231,613	Approved
5. Total (5 = 1 + 2 + 3 + 4)				32,784,893	2,499,050	15,574,868	0	19,709,075	7.6%	9,901,613	

21st Adaptation Fund Board meeting funding decisions (3 July 2013)

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	Fee	NIE	RIE	MIE	IE fee %	Total Amount	Decision
1. Projects and Programmes:											
	Benin	FNE	AFB/PPRC.12/8	8,347,000	709,000	9,056,000			8.5%		Not approved
	Mali	UNDP	AFB/PPRC.12/9	7,864,837	668,511			8,533,348	8.5%	8,533,348	Placed in the pipeline
	Nepal	WFP	AFB/PPRC.12/10	8,262,604	702,321			8,964,925	8.5%		Not approved
	Sub-total			24,474,441	2,079,832	9,056,000		17,498,273	8.5%	0	
2. Project Formulation											
	Costa Rica	Fundecooperación	AFB/PPRC.12/4/Add.1	30,000		30,000					Not approved
	South Africa (1)	SANBI	AFB/PPRC.12/5/Add.1	30,000		30,000				30,000	Approved
	South Africa (2)	SANBI	AFB/PPRC.12/6/Add.1	30,000		30,000				30,000	Approved
	Sub-total			90,000		90,000				60,000	
3. Concepts:											
	Costa Rica	Fundecooperación	AFB/PPRC.12/4	9,190,000	780,000	9,970,000			8.5%		Not endorsed
	Indonesia	WFP	AFB/PPRC.12/7	5,520,125	469,210			5,989,335	8.5%		Not endorsed
	South Africa (1)	SANBI	AFB/PPRC.12/5	7,325,000	622,625	7,947,625			8.5%	7,947,625	Endorsed
	South Africa (2)	SANBI	AFB/PPRC.12/6	1,829,500	155,507.5	1,985,007.5			8.5%	1,985,008	Endorsed
	Sub-total			23,864,625	2,027,342.5	19,902,632.5		5,989,335	8.5%	0	
4. Total (4 = 1 + 2 + 3)				48,429,066	4,107,174.5	29,048,632.5		23,487,608	8.5%	60,000	